

Décision du 30/09/2024 - Modification de la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du CSP

Le Directeur général par intérim de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 5121-202 ;

Vu la décision du 12 mai 2014 modifiée portant inscription sur la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du code de la santé publique ;

Considérant les demandes des titulaires d'autorisation de mise sur le marché visant à la suppression de spécialités pharmaceutiques de la liste des médicaments de médication officinale ;

Décide :

Article 1

A l'annexe I de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, les médicaments suivants sont supprimés :

Nom du médicament	Substance active	Présentation	Code CIP	Classe
Humex expectorant carbocistéine 750mg/10ml Adultes sans sucre, solution buvable en sachet édulcorée à la saccharine sodique, au sorbitol et au maltitol liquide	Carbocistéine	15 sachets	3400939991221	Troubles de la sphère ORL (Expectorant)
Humex gorge irritée lidocaïne, gomme orale	Lidocaïne/ Enoxolone/ Erysimum	30 gommes	3400935115119	Troubles de la sphère ORL (Maux de gorge)

Humex mal de gorge bicotymol 20 mg menthe sans sucre, pastille édulcorée à l'isomalt	Bicotymol	24 pastilles	3400936353022	Troubles de la sphère ORL (Maux de gorge)
Humex mal de gorge bicotymol 20 mg orange, pastille	Bicotymol	24 pastilles	3400933929114	Troubles de la sphère ORL (Maux de gorge)
Ibuprofène Urgo 5%, gel	Ibuprofène	60 g	3400934366666	Troubles rhumatologiques

Article 2

L'annexe II de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, est complétée comme suit :

Nom du médicament	Présentation	Code CIP
Activox rhume pelargonium, solution buvable	1 flacon de 30 ml avec compte-gouttes	34009 300 161 3 8

Article 3

L'annexe III de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, est complétée comme suit :

Nom du médicament	Présentation	Code CIP
Sevameo, granules	3 tubes de 4 g	34009 302 892 4 2
Zelaceo, granules	3 tubes de 4 g	34009 302 755 8 0

Article 4

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Le Directeur général par Intérim
Alexandre DE LA COLOMBE DE LA VOLPILIERE

[+ Consultez la liste des médicaments en accès direct](#)